

# INFORMATION SERVICES MUNICIPAUX – VILLE DE SIGEAN

## Mise à jour du 06/04/2021

Afin d'assurer la sécurité des personnels et des usagers, les modalités de continuité de l'activité des services restent bien entendu conditionnées au respect des gestes barrières et aux évolutions éventuelles des directives gouvernementales.

**Références :** Décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 (consolidé) et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 (consolidé)

**Pour préserver la santé de chacun et pour limiter au maximum la circulation du virus nous vous demanderons :**

- de privilégier les contacts par téléphone, par messagerie
- lors d'un rendez-vous : de respecter les consignes de protection liées au COVID-19 dans les espaces d'accueil

**L'accès aux services municipaux ouverts se fera obligatoirement en fonction des protocoles sanitaires mis en place.**

### **ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE**

L'accueil de la mairie, actuellement transféré 2 rue de la mairie, s'organise du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Avant tout déplacement en Mairie, nous vous invitons à privilégier une alternative au déplacement :

- Soit en déposant vos règlements, courriers... dans la boîte aux lettres située en façade
- Soit en joignant l'accueil par téléphone durant les heures d'ouverture de la mairie mentionnées ci-dessus au 04 68 40 24 24.

L'espace d'accueil intérieur de la mairie sera limité à **1 personne**. La régulation sera effectuée par un agent municipal.

### **SERVICES RECEVANT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**

#### **\* Etat civil**

Le service Etat civil reçoit sur rendez-vous au 04 68 40 24 16 ou sur [election@sigean.fr](mailto:election@sigean.fr)

#### **\* Urbanisme**

Le service Urbanisme reçoit sur rendez-vous au 04 68 40 24 10 ou sur [mairie.urba@sigean.fr](mailto:mairie.urba@sigean.fr)

Aucun pétitionnaire ne sera reçu sans prise de rendez-vous préalable.

Aucun renseignement d'urbanisme ne sera délivré à l'accueil de la mairie.

#### **\* CCAS**

Le service social reçoit sur rendez-vous au 04 68 40 24 24 ou sur [mairie.social@sigean.fr](mailto:mairie.social@sigean.fr)

#### **\* SERVICES TECHNIQUES**

Les services techniques municipaux reçoivent sur rendez-vous au 04.68.45.01.82 ou sur

[servicestechniques@sigean.fr](mailto:servicestechniques@sigean.fr)

Une sonnette est à disposition à l'extérieur du bâtiment.

## **SERVICE JEUNESSE-SPORT-LOISIRS-CULTURE**

### **\* du 6 au 25 avril 2021, FERMETURE des structures suivantes :**

Ecoles maternelle et primaire  
Crèche La Marelle  
ALAE du midi et su soir  
Cantine et centre aéré du mercredi  
Centre aéré des vacances de Printemps

**SAUF pour les enfants des personnels de santé et des professionnels prioritaires figurant sur la liste décrétée le 3 avril 2021. Port du masque obligatoire à partir de 6 ans.**

Pour réserver, contacter la Direction au 04.68.27.51.70 ou [direction-animation@sigean.fr](mailto:direction-animation@sigean.fr)

*Attention, la liste des professions prioritaires n'est pas décidée par la Ville, mais dépend d'une décision nationale.*

### **\* Relais Assistants Maternels RAM**

FERMÉ du 6 au 9 avril  
OUVERT du 12 au 23 avril 9h30 à 12h00

### **\* Point Informations Jeunesse PIJ**

FERMÉ jusqu'à nouvel ordre

### **\* Tous les équipements sportifs d'INTERIEUR et d'EXTERIEUR**

FERMÉS jusqu'à nouvel ordre

### **\* Equipements culturels**

- Ecole de musique :  
du 6 au 10 avril cours à distance  
du 12 au 25 avril FERMÉE
- Musée des Corbières FERMÉ
- Ludothèque FERMÉE
- Médiathèque OUVERT (pas de consultation sur place ni accès Internet)

### **\* Salles de réunion**

Toujours interdites au public et aux associations

**Nous vous demandons de continuer à respecter à scrupuleusement le confinement et le couvre-feu et à maintenir les gestes barrières.**